

Dépôt dossier urbanisme

Dépôt dossier urbanisme

<https://portail-usager.sirap.com/31104/connexion>

MAIRIE DE
CAPENS



DÉPOSEZ VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE !

**Vous pouvez déposer vos demandes d'autorisations
d'urbanisme au format numérique**

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces autorisations d'urbanisme doivent faire l'objet d'une demande auprès de votre commune.



Vous souhaitez effectuer une demande d'autorisation d'urbanisme ? Pour simplifier votre démarche, nous vous proposons de **déposer votre demande ici** :

<https://payssudtoulousain.pu.sirap.com>

Quelques précisions utiles sur ce service dématérialisé :

- Ce service est le seul moyen de dépôt électronique des demandes. **Les demandes déposées via un autre canal numérique ne seront pas instruites.**
- Avant chaque dépôt, il sera nécessaire d'accepter les **Conditions Générales d'Utilisation** du service
- Les dossiers peuvent toujours être transmis au format papier, directement auprès du guichet de notre commune, à l'exception des personnes morales dans les communes de plus de 3500 habitants.

**Pour toute question concernant le dépôt ou l'évolution de votre demande,
contactez-nous : contact@mairiedecapens.fr**

Le Pays Sud Toulousain ne répondra pas directement à vos demandes. Les particuliers et les professionnels doivent s'adresser exclusivement à leur mairie, qui reste le guichet unique.